

Haloui et Hautant falsifient l'information par opportunisme politique

Dans une tribune à la presse relayée in extenso, Fabienne Haloui et Anne-Marie Hautant s'en prennent à la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Comme à chaque fois, c'est Jacques Bompard le grand coupable de tous leurs maux, et faisant fi de toute nuance et de toute analyse sérieuse du dossier, c'est lui seul qui est la cible de leurs attaques.

Fabienne Haloui, qui n'en finit plus de reverdir son image avec force couches de platanes et d'écologie pour les nuls, nous a publiquement fait état de sa taxe foncière. Si nous sommes heureux que le grand Capital lui permette l'accès à la propriété privée, nous déplorons son propos partial quant à l'augmentation de la TEOM, même si elle est en cela soutenue par Anne-Marie Hautant, avec un statut de consultante en mauvaise foi sans doute.

Premièrement, et ce n'est pas faute de l'avoir répété, **l'augmentation ponctuelle de la TEOM est directement causée par le défaussement de l'Etat sur les collectivités locales**, laissant à elles seules la charge financière des augmentations exponentielles de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) prohibant de fait l'incinération et l'enfouissement des déchets sans programmer ni aider à l'émergence de solutions alternatives. Au 1er janvier 2021, cette taxe est passée **de 12 à 17 € par tonne, soit près de 50% d'augmentation** ! Et d'ici 2025, l'Etat veut faire passer celle-ci à 25 € par tonne, soit plus du double de ce que payait la CCPRO en 2020...

Deuxièmement, il est faux d'affirmer que la Mairie d'Orange n'a pas anticipé la fermeture de Delta Déchets. D'une part, rappelons que cette fermeture, maintes fois repoussée par les autorisations préfectorales successives, n'est intervenue effectivement qu'en 2019, et ce à la demande de la Mairie d'Orange sensible aux nuisances supportées par les riverains. Notons aussi l'action de la mairie quant au traitement des boues de Chimirec-Malo. **Sans l'intervention municipale, il y a fort à parier que rien n'aurait évolué et que les Orangeois pâtiraient toujours des inconvénients de ces sites** aux activités nécessaires mais peu compatibles avec des zones urbanisées. Dès 2018, un an avant la fermeture, dans le cadre de la CCPRO, la Ville a pu s'équiper en points d'apport volontaires pour favoriser le tri sélectif et ainsi amoindrir son tonnage d'ordures ménagères. Cela a aussi représenté un investissement non négligeable pour les finances de l'intercommunalité.

Troisièmement, il faut spécifier que la collecte et le traitement des ordures ménagères est une compétence intercommunale, que **la Ville d'Orange n'a rejoint la CCPRO qu'en 2014**, et que **la présidence est assurée par le maire d'Orange seulement depuis 2019**. Il est donc fort de café de faire porter le chapeau et l'ensemble de la responsabilité de deux décennies à un seul homme dans cette affaire. Orange n'a pas accusé de retard ou trouvé une situation miraculeuse en intégrant la CCPRO : au contraire, elle a assumé une large partie de cette collecte sur un territoire plus vaste avec réactivité et solidarité.

Quatrièmement, si la TEOM a augmenté de manière brusque cette année, **elle baissera significativement dès l'an prochain sur notre territoire**. Il s'agit d'un réajustement obligatoire du fait des collectes de nuit, du coût du transport à l'incinérateur de Vedène, des augmentations de taxes susmentionnées, et du fait, et non le moindre, que seuls les propriétaires la paient. En effet, l'Etat, dans sa grande sagesse, a considéré qu'il valait mieux restreindre l'assiette aux seuls propriétaires fonciers, lesquels paient du coup pour tout le monde. Merci la démagogie socialiste chère à Mesdames Haloui et Hautant, et à Monsieur Macron !

Cinquièmement, la CCPRO planche depuis trois ans, et l'opposition le sait puisqu'elle a voté pour, sur **la création d'un site pionnier de traitement des déchets** afin de réduire drastiquement les factures. Malgré un prévisionnel compliqué à établir tant les orientations fiscales de l'Etat évoluent d'un quinquennat l'autre, l'objectif est de permettre un tri des plus efficace et d'échapper ainsi à la TGAP. Là encore, l'Etat et les lobbies industriels du secteur ne facilitent guère l'émergence de petites unités locales jugées peu bénéficiaires dans un business où l'écologie n'est souvent qu'un paravent.

La seule solution pour tendre à une facture basse est la réduction drastique des déchets, donc une baisse significative de la consommation à usage unique et de la surpopulation. C'est encore une fois, pour cela qu'à Orange nous choisissons la qualité de vie à 30 000 habitants plutôt que la densité urbaine incontrôlée avec tous ses inconvénients de l'insécurité jusqu'à l'enlèvement des déchets. Comme le dit le proverbe anglais, « small is beautiful », ce qui en provençal signifie « *pichote es bèu* » !

Xavier Marquot

Conseiller municipal délégué à l'environnement
vice-président de la CCPRO